Glifonex® TF

Herbicide

Herbicide systémique hautement actif contre les mauvaises herbes et graminées annuelles et vivaces.

Produit	Glifonex TF est une concentré soluble dans l'eau (SL) et contient 30.8 % (360 g/l) Glyphosate. (W-7129)
Cultures	Arboriculture, Culture des baies, Culture maraîchère, Culture ornementale, Domaine non agricole, Grande culture, Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD, Sylviculture, Viticulture.
Spectre d'efficacité	dicotylédones annuelles, monocotylédones annuelles, dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces.
Emploi **Culture des baies**	**Mûre (plein air):** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). **Mûre (plein air):** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).

Grande culture	**Jachère, Semis après travail superficiel, Semis sous litière:** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Jachère, Semis après travail superficiel, Semis sous litière:** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Prairies et pâturages:** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones, monocotylédones*. Application: traitement de surface; avant un nouveau semis. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Prairies et pâturages:** 5-10 %, contre *dicotylédones, monocotylédones*. Application: Traitement plant par plant à la seringue ou à l'appareil à mèche. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.

	Prairies et pâturages: 0.5 – 1.5 %, contre *dicotylédones, monocotylédones*. Application: Traitement plant par plant avec pulvérisateur à dos. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines.
Culture maraîchère	**Jachère:** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Jachère:** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement.
Domaine non agricole	**le long des routes nationales et cantonales (selon ORRChim):** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5) : Seulement traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes se trouvant le long des routes nationales et cantonales et s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement.

	le long des routes nationales et cantonales (selon ORRChim): 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5) : Seulement traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes se trouvant le long des routes nationales et cantonales et s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim):** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5) : Seulement pour le traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes et poussant sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées et s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures. **Talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim):** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5) : Seulement pour le traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes et poussant sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées et s'il est impossible de les combattre par d'autres mesures.

Arboriculture	**Fruits à noyaux, Fruits à pépins:** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). **Fruits à noyaux, Fruits à pépins:** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).
Sylviculture	**Pépinières forestières:** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). **Pépinières forestières:** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).

Viticulture	**Vigne en production:** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). **Vigne en production:** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).
Culture ornementale	**Arbres et Arbustes (hors fôret), Rosier (plein air):** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.). **Arbres et Arbustes (hors fôret), Rosier (plein air):** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Traitement jusqu'à fin août au plus tard. Ne pas traiter les parties vertes des plantes ni les vignes conduites en taille basse (gobelets, cordons bas etc.).

Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) selon OPD	**Cultures florales et Plantes vertes (plein air):** 2-3 lt/ha, contre *dicotylédones annuelles, Monocotylédones annuelles*. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Cultures florales et Plantes vertes (plein air):** 4-10 lt/ha, contre *dicotylédones vivaces, monocotylédones vivaces*. Traitement jusqu'à 2 semaines au plus tard avant le semis ou la plantation. Pour le traitement des foyers de mauvaises herbes/plante par plante, la concentration de la bouillie est indiquée en fonction de l'espèce d'adventice. Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. **Surfaces herbagères:** 5-10 %, contre *chardon ou cirse des champs, rumex à feuilles obtuses*. Application: avec appareils à main (sans pulvérisateur à dos). Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Pâturages ou fourrage (fourrage vert ou conservé) au plus tôt 3 semaines après traitement. Exception: pour les animaux qui ne produisent pas de lait, le délai d'attente est de 2 semaines. **Terres ouvertes:** 5-10 %, contre *chardon ou cirse des Champs, chiendent rampant, liserons, rumex à feuilles obtuses.* Application: avec appareils à main (sans pulvérisateur à dos). Pas de précipitations pendant 6 heures au moins après le traitement. Lors d'une application avec un appareil à main il est nécessaire de porter des gants de protection lors du traitement. Pour le traitement des plants isolés selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).
Mode d'action	La matière active Glyphosate est absorbée par les feuilles et distribuée dans toute la plante. Glyphosate bloque la biosynthèse des acides aminés. Glifonex® TF agit sur pratiquement toutes les plantes annuelles et vivaces et n'est pas sélectif pour les cultures. Les parties ligneuses n'absorbent pas du Glyphosate.

Préparation de la bouillie	Préparation de la bouillie: verser le produit directement dans le réservoir rempli à moitié d'eau. Ensuite compléter le réservoir selon besoin. Agiter constamment la bouillie. **Mélanges:** Glifonex® TF est miscible avec nos herbicides. **Protection des utilisateurs:** ---
Rotation des cultures	Pas de restriction.
Classement	Attention  P102 Tenir hors de portée des enfants. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Comportement dans l'environnement	Le produit est homologué par l'OSAV. On peut l'utiliser en PER, les restrictions de certains programmes sont à observer.
Emballage	1 lt. 5 lt. 20 lt.
®	Marque déposée par Monsanto Co Un produit de Bayer Leverkusen BRD
A Observer	Cette fiche vous informe et ne remplace pas l'étiquette. Avant d'utiliser un produit, veuillez lire attentivement l'étiquette et s'y tenir conformément.

Version 09.02.26/RH/DE/LG0000

Leu+Gygax AG

4665 Oftringen AG, Téléphone 056 201 45 45
www.leugygax.ch